

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Document de suivi

La présente communication développe en particulier les propositions de la Commission européenne concernant la cohérence des politiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour chacun de ces domaines prioritaires, la Commission a défini des orientations générales qui permettraient éventuellement d'atteindre plus rapidement les OMD. Elle invite le Conseil, le Parlement européen et le Comité économique et social européen à confirmer ces engagements, en tant qu'engagement conjoint de l'UE et de ses États membres :

- *Commerce*: assurer une issue respectueuse du développement et durable au programme de Doha pour le développement et aux accords de partenariat économique UE-ACP (APE) ; améliorer le système de préférences généralisées ; poursuivre l'action en faveur de l'intégration du commerce dans les stratégies de développement et aider les pays en développement à mener à bien des réformes intérieures, le cas échéant ;

- *Environnement* : mener les efforts consentis au niveau mondial pour freiner les modes de consommation et de production non durables ; aider les pays en développement à mettre en oeuvre les accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) et faire en sorte que les capacités des pays en développement soient prises en compte lors des négociations relatives à ces accords ; promouvoir des initiatives et des politiques liées à l'environnement favorables aux pauvres ;

- *Sécurité*: faire de la sécurité et du développement des thèmes complémentaires dont l'objectif commun est de créer un environnement sûr et de rompre le cercle vicieux pauvreté, guerre, dégradation de l'environnement et structures économiques, sociales et politiques défailante ; renforcer les politiques d'appui à une gouvernance efficace et à la prévention de la fragilité des États et à la prévention des conflits ; renforcer le contrôle des exportations d'armes afin d'éviter que des armes fabriquées dans l'UE ne soient utilisées contre des populations civiles ou n'aggravent des tensions ou des conflits existants dans les pays en développement ; encourager la coopération en matière de lutte contre la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme ;

- *Agriculture*: limiter au maximum la distorsion des échanges due aux mesures d'appui de l'UE au secteur agricole et visant à faciliter le développement de l'agriculture des pays en développement ;

- *Pêche*: tenir compte des objectifs de développement des pays avec lesquels la Communauté conclura des accords de pêche bilatéraux ; faciliter la conclusion d'accords de pêche afin de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable des excédents de ressources marines des États côtiers dans l'intérêt mutuel des parties ;

- *Dimension sociale de la mondialisation* : renforcer la dimension sociale de la mondialisation afin d'assurer le maximum d'avantages pour tous, hommes et femmes ; favoriser l'emploi et un travail décent pour tous en tant qu'objectif à l'échelle mondiale ;

- *Migrations*: encourager les synergies entre migration et développement, afin de faire des migrations un facteur positif de développement ;

- *Recherche et innovation*: encourager l'intégration des objectifs de développement dans les politiques de R & D et d'innovation et aider les pays en développement à consolider leurs capacités dans ce domaine ;

- *Société de l'information*: pour remédier à la fracture numérique, l'UE exploitera le potentiel des technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil de développement et ressource importante pour atteindre les OMD ;
- *Transport*: l'UE traitera les besoins spécifiques des pays en développement enclavés et côtiers en mettant en avant les questions d'intermodalité pour réaliser l'interconnectivité des réseaux, ainsi que les questions de sécurité et de sûreté ;
- *Énergie*: l'UE est engagée à rencontrer les besoins particuliers des pays en développement en favorisant l'accès aux sources d'énergie durables et en appuyant la mise en place de l'interconnexion des infrastructures et réseaux énergétiques.